

**Conseil économique et social**Distr. générale
26 mars 2025Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique
Cinquante-septième session
Addis-Abeba, 17 et 18 mars 2025

Rapport de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique sur ses travaux lors de la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique

Introduction

1. La réunion de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique s'est tenue à Addis-Abeba, dans un format hybride avec une participation en personne et en ligne, les 17 et 18 mars 2025, pendant la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

I. Ouverture de la réunion ministérielle [point 1 de l'ordre du jour]**A. Participation**

2. Ont participé à la réunion les représentants des membres de la CEA suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les entités suivantes du système des Nations Unies étaient représentées : Banque mondiale, Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation internationale du Travail, Organisation météorologique mondiale, Programme alimentaire mondial et Programme des Nations Unies pour l'environnement.

4. Des observateurs des États Membres de l'Organisation des Nations



Unies suivants étaient présents : Canada, Chine, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka et Türkiye.

5. Des représentants des organisations intergouvernementales et régionales suivantes ont assisté à la réunion : Banque africaine de développement, Banque africaine d'import-export, Banque arabe pour le développement économique en Afrique, Banque de commerce et de développement de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, Commission africaine de l'aviation civile, Commission de l'Union africaine, Commission européenne, Forum africain sur l'administration fiscale, Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale et secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine.

6. La communauté économique régionale suivante était représentée : Marché commun de l'Afrique orientale et australe.

7. Des observateurs des entités suivantes étaient présents : AeTrade Group, Alliance pour une révolution verte en Afrique, Association des compagnies aériennes africaines, Association mondiale des opérateurs de téléphonie mobile (GSMA), Business Unity South Africa, Caritas Suisse, Centre africain pour la transformation économique, Development Reimagined, École nationale de commerce et de gestion de Tanger, Enderase Youth Association, Ethiopian Aviation Forum, Ethiopian Youth Council, Ethiopian Youth Dialogue for Peace Association, Fondation AfricaNenda, Fonds vert pour le climat, Forum et réseau africains sur la dette et le développement, Global Trade Analysis Project, HawKar, Hurricane Island Centre for Science and Leadership, Independent Continental Youth Advisory Council on the African Continental Free Trade Area, Model Africa Union-Ethiopia, National Youth Council of Nigeria, National Youth Development Agency, New Generation University College Chapter of the United Nations Association of Ethiopia, Nigeria Inter-Bank Settlement System, Northern Corridor Transit and Transport Coordination Authority, Open Society Foundations, People Empowering People (PEP) Africa, Project Health Education Achievement Love (HEAL) Ethiopia, Réseau pour la justice fiscale-Afrique, Smart Africa, Southern and Eastern Africa Trade Information and Negotiations Institute, Synergy International Systems, Système panafricain de paiement et de règlement, The Youth Print, Trade Union Congress of Namibia, Union panafricaine de la jeunesse, Uniting to Combat Neglected Tropical Diseases, Université Badji Mokhtar-Annaba, Université d'Addis-Abeba, Université Mustapha Stambouli, Women Entrepreneurs for Intra-African Trade et World Resources Institute.

B. Allocutions liminaires

8. La séance d'ouverture a été présidée par le Ministre zimbabwéen des finances, du développement économique et de la promotion de l'investissement et Président du Bureau sortant, Mthuli Ncube.

9. Des allocutions liminaires ont été prononcées par le Secrétaire général du secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, Wamkele Mene, le Président de la Commission de l'Union africaine, Mahamoud Ali Youssouf, et le Secrétaire exécutif de la CEA, Claver Gatete. Le Président de l'Éthiopie, Taye Atskeselassie Amde, a formellement ouvert la réunion ministérielle.

10. Dans son allocution d'ouverture, M. Ncube a noté que l'augmentation du protectionnisme commercial et l'évolution du contexte de développement mondial avaient obligé l'Afrique à accélérer son programme d'intégration. Réitérant les grandes priorités qui se sont dégagées de la quarante-troisième réunion du Comité d'experts, il a fait observer que l'accession de l'Afrique du Sud à la présidence du Groupe des 20 plaçait l'Afrique dans une position privilégiée pour faire avancer les priorités du continent, notamment la réforme de l'architecture financière mondiale, l'accès équitable au financement, la

viabilité de la dette et les efforts de lutte contre les flux financiers illicites. Il a souligné l'importance d'accélérer l'industrialisation verte et le financement du climat pour garantir que la croissance du commerce africain soit alignée sur les objectifs de développement durable.

11. M. Mene a fait observer que la Zone de libre-échange continentale africaine était fondée sur une approche intégrée du développement, qui mettait fortement l'accent sur l'intégration des marchés, le développement des infrastructures et l'industrialisation. L'adoption des protocoles sur le commerce des biens et des services, le règlement des différends, l'investissement, la politique de concurrence, les droits de propriété intellectuelle, le commerce numérique, les femmes et les jeunes dans le commerce, ainsi que le lancement de l'initiative commerciale guidée constituent une base solide pour la mise en œuvre de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Pour réaliser le plein potentiel de la Zone, il a recommandé de mettre en place des systèmes financiers solides afin d'élargir l'accès au financement du commerce, d'augmenter les investissements dans les infrastructures d'appui au commerce, de renforcer l'harmonisation des réglementations commerciales et de soutenir l'autonomisation des petites et moyennes entreprises, y compris celles dirigées par des femmes et des jeunes.

12. M. Youssouf a souligné la nécessité de surmonter les obstacles à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il a noté que les bases du processus d'intégration avaient été renforcées par la signature du protocole révisé entre l'Union africaine, les communautés économiques régionales et d'autres entités concernées, et a souligné que la mise en place effective d'institutions financières africaines était cruciale pour le succès de ce processus. Il a souligné la nécessité de trouver des solutions durables à des défis tels que l'insécurité résultant des conflits, le manque de financement durable, la mobilité limitée des personnes, des biens et des services, le faible taux d'industrialisation et l'insuffisance des infrastructures physiques, y compris en ce qui concerne la fourniture d'électricité et l'accès à l'Internet.

13. Le Secrétaire exécutif a souligné la nécessité urgente de s'adapter à la situation économique mondiale précaire caractérisée par des tensions géopolitiques accrues, des alliances changeantes, des droits de douane injustes, des crises de la dette croissantes et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Notant l'importance de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en tant que plan directeur pour le renouveau économique et l'intégration inclusive en Afrique, il a proposé quatre actions stratégiques pour sa mise en œuvre : le renforcement des partenariats et des plateformes d'investissement ; le renforcement des chaînes de valeur régionales et des zones économiques spéciales ; la mobilisation des ressources nationales pour l'industrialisation et la réduction des flux financiers illicites ; et le renforcement des infrastructures et de la connectivité numérique. Il a appelé à l'intégration des priorités de l'Accord dans les plans de développement nationaux, à l'allocation de budgets reflétant les engagements pris dans le cadre de l'accord et à l'harmonisation des politiques pour permettre aux entreprises de prospérer.

14. M. Amde a appelé à des actions ciblées pour réaliser la vision de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et pour surmonter les barrières qui avaient longtemps entravé le commerce intra-africain. Il a souligné la nécessité de passer du stade de la ratification à celui de la mise en œuvre, et de continuer à établir des mécanismes de coordination nationaux, tels que les comités nationaux pour la mise en œuvre de l'Accord. Il a également souligné l'importance d'investir dans les infrastructures et les chaînes de valeur régionales et manufacturières stratégiques à valeur ajoutée, de permettre aux femmes et aux jeunes de bénéficier des opportunités offertes par la Zone, de créer un environnement réglementaire transparent et prévisible

pour stimuler la confiance des entreprises et l'investissement, et de garantir l'accès à l'économie numérique.

II. Élection du Bureau, et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]

15. Les pays suivants ont été élus à l'unanimité pour constituer le nouveau Bureau :

Président :	Maroc
Premier Vice-Président :	Cameroun
Deuxième Vice-Président :	Bénin
Troisième Vice-Président :	Kenya
Rapporteur :	Zimbabwe

16. Le Président nouvellement élu, le Ministre marocain de l'industrie et du commerce, Ryad Mezzour, a remercié le Bureau sortant et a fait observer que l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine représentait un engagement à garantir la dignité de l'Afrique. Faisant observer que l'Afrique avait perdu 2 % de son produit intérieur brut en raison de l'insuffisance des infrastructures et des limites qui entravaient l'interconnexion des marchés, il a appelé à la création d'un fonds dédié aux infrastructures et à l'adoption de mesures ambitieuses pour garantir une meilleure mise en œuvre de l'Accord.

17. Après la déclaration d'acceptation du Président nouvellement élu, la Conférence a adopté, sans leur apporter de modifications, le programme de travail et l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire qui avait été distribué sous la cote E/ECA/CM/57/1 :

1. Ouverture de la réunion ministérielle.
2. Élection du Bureau, et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Dialogue sur le thème de la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique :
 - a) Discours introductif : Conférence commémorative Adebayo Adedeji 2025 ;
 - b) Lancement du *Rapport économique sur l'Afrique 2025* ;
 - c) Débat de haut niveau.
4. Tables rondes de haut niveau.
5. Examen des recommandations et adoption des résolutions.
6. Examen et adoption de la Déclaration ministérielle.
7. Questions diverses.
8. Clôture de la réunion ministérielle et de la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique.

III. Dialogue sur le thème de la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique [point 3 de l'ordre du jour]

A. Conférence commémorative Adebayo Adedeji 2025

18. L'ancien Vice-Président du Nigéria, Oluyemi Osinbajo, a prononcé le discours de la Conférence commémorative Adebayo Adedeji de 2025 sur le thème des politiques et des perspectives politiques liées à la mise en œuvre accélérée de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. La Conférence était animée par le Directeur de la Division de la planification stratégique, du contrôle et des résultats de la CEA, Saïd Adejumbi. Dans son discours, M. Osinbajo a souligné que la Zone de libre-échange continentale africaine était un programme de développement ambitieux pour l'Afrique, susceptible de stimuler l'industrialisation et le développement social, tout en augmentant les revenus, en créant des emplois et en réduisant la pauvreté. Pour transformer l'accord en réalité et réaliser pleinement son potentiel, il est essentiel d'accélérer la ratification et la mise en œuvre de ses protocoles, d'augmenter les investissements dans les infrastructures de transport et de logistique, d'intensifier les mécanismes de financement innovants et le renforcement des capacités pour la quatrième révolution industrielle, et de garantir la libre circulation des personnes et un leadership fort.

19. Après le discours d'ouverture, les participants ont noté les progrès significatifs réalisés par certains pays dans la mise en œuvre de l'Accord, admettant néanmoins qu'il restait encore beaucoup à faire pour relever les défis et intensifier les efforts d'intégration. Ils ont souligné la nécessité de documenter systématiquement les cas de mise en œuvre réussie de l'Accord, d'analyser les facteurs propices à cette réussite et de créer des modèles reproductibles en vue d'une application plus large. Ils ont également réitéré la nécessité pour les pays d'intégrer l'Accord dans leur cadre juridique national, de ratifier tous ses protocoles et de renforcer le Système panafricain de paiement et de règlement afin de faciliter le commerce intra-africain.

B. Lancement du *Rapport économique sur l'Afrique 2025*

20. Le Directeur de la Division de l'intégration régionale et du commerce de la CEA, Stephen Karingi, a présenté le *Rapport économique sur l'Afrique 2025 : Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine – Proposition d'actions stratégiques transformatrices*. Il a souligné que l'Afrique se trouvait à un stade critique de son développement : son rôle dans l'économie mondiale était en plein essor et elle était bien positionnée en tant que région stratégique essentielle dans le contexte d'une évolution mondiale vers des chaînes d'approvisionnement géographiquement diversifiées et une croissance durable. Cependant, le commerce africain avait diminué en 2023 et sa part dans le commerce mondial avait stagné. Les économies du continent avaient été affectées par la faiblesse de la demande mondiale et intérieure, une marge de manœuvre budgétaire limitée, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, des tensions géopolitiques, des conditions financières mondiales tendues, des prix des denrées alimentaires et de l'énergie élevés, des risques de taux de change et d'autres chocs économiques. La croissance économique en Afrique était restée inférieure aux niveaux d'avant la pandémie et bien en deçà de ce qui était nécessaire pour réaliser les objectifs de développement durable. En outre, les exportations africaines étaient restées dominées par les produits de base, laissant ainsi le continent au bas de la chaîne

de valeur mondiale et vulnérable à la volatilité des prix des produits de base, aux chocs climatiques et aux guerres commerciales.

21. Après le lancement, les participants ont noté que l'Afrique avait le potentiel de croître au-delà des niveaux estimés par les études, avec davantage de contributions des secteurs de l'infrastructure, de l'énergie et de l'agriculture. Dans un contexte de baisse de l'aide publique au développement et de tensions géopolitiques croissantes, la Zone de libre-échange continentale africaine offrait aux pays africains une plateforme leur permettant d'atteindre la prospérité grâce à l'augmentation du commerce intra-africain. Compte tenu de l'abondance des ressources naturelles du continent, des efforts concertés étaient nécessaires pour surmonter les problèmes de développement, lutter contre la corruption, relever les défis en matière de sécurité et mobiliser l'utilisation efficace de ces ressources. Les participants ont également souligné la nécessité pour l'Afrique de tirer parti de l'intelligence artificielle et des partenariats public-privé et de réformer l'architecture financière mondiale, en vue de renforcer la position du continent sur la scène internationale.

C. Débat de haut niveau

22. La discussion de haut niveau a été modérée par M. Mezzour. L'oratrice principale était la Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes et Économiste en chef de la CEA, Hanan Morsy.

23. La Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes a fait observer que l'Afrique pourrait franchir plusieurs étapes de son développement durable en mettant en œuvre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Pour réaliser ce potentiel, l'Afrique doit s'attaquer et répondre efficacement à des défis majeurs, notamment la faiblesse de la demande mondiale et intérieure, l'espace budgétaire limité, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les tensions géopolitiques, le resserrement des conditions financières mondiales, la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie et les risques liés aux taux de change. Elle a souligné le potentiel d'accroissement du commerce intra-africain grâce à l'accord, ce qui renforcerait la diversification économique et l'industrialisation, avec des avantages dans de multiples secteurs.

24. Au cours du débat qui a suivi, la Secrétaire exécutive adjointe a noté que l'Afrique devait tirer parti d'instruments financiers mondiaux tels que les droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international pour financer des initiatives en matière de commerce et de développement. La réorientation de ces fonds vers des projets liés à la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait donner l'impulsion nécessaire à la facilitation du commerce et à l'industrialisation. Elle a souligné l'importance pour les décideurs politiques de transformer les défis en opportunités, citant les ressources minérales vertes comme des catalyseurs clés pour la transition vers des économies industrielles durables et vertes.

25. Les participants ont souligné l'importance de la diversification des produits et de l'accès à la technologie nécessaire pour augmenter la valeur de la production. Les progrès technologiques offraient à l'Afrique la possibilité d'adopter des innovations de pointe et de se positionner en tant que leader de l'industrialisation verte et de la fabrication durable. Les participants ont souligné la nécessité d'adapter les politiques commerciales aux avantages comparatifs de chaque pays et de prendre en compte les questions de commerce informel et de sécurité dans le cadre de l'Accord. Ils ont demandé des orientations pour garantir la diversification et encourager le passage de la concurrence à la complémentarité entre les pays.

D. Recommandations

26. À la lumière du débat, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA sont encouragés à :
 - i) Moderniser les procédures douanières et à mettre en œuvre des politiques économiques et industrielles bien conçues et harmonisées pour améliorer leur environnement commercial ;
 - ii) Se concentrer sur les secteurs clés pour soutenir l'industrialisation et la sécurité alimentaire et à augmenter les investissements dans les domaines critiques, tels que l'infrastructure, la logistique et les compétences, tout en augmentant le soutien aux petites et moyennes entreprises ;
 - iii) Élaborer des stratégies pour diversifier la base d'exportation en Afrique et améliorer la valeur ajoutée, en facilitant l'accès à la technologie et en renforçant le capital humain pour faire progresser la fabrication ;
 - iv) Placer les efforts de lutte contre la corruption au premier rang de leur programme de développement ;
- b) La CEA est encouragée à :
 - i) Soutenir ses membres dans l'harmonisation des politiques commerciales et le développement de l'infrastructure transfrontalière ;
 - ii) Soutenir ses membres dans l'adaptation des politiques pour mettre en œuvre l'Accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine afin de prendre en compte les conditions économiques spécifiques de chaque pays et d'intégrer le commerce informel dans le cadre de l'Accord, de manière à renforcer l'inclusion économique ;
 - iii) Fournir un soutien technique aux communautés économiques régionales afin de renforcer leur rôle dans la mise en œuvre de l'Accord.

IV. Tables rondes de haut niveau [point 4 de l'ordre du jour]

A. Table ronde 1 : Le lien entre la Zone de libre-échange continentale africaine et le développement des infrastructures

1. Introduction

27. La table ronde était animée par la Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes. Elle avait pour intervenants : le Directeur de la Division de la technologie, de l'innovation, de la connectivité et du développement des infrastructures de la CEA, Robert Lisinge ; le Ministre d'État éthiopien chargé de l'urbanisme et des infrastructures, Yetemgeta Asrat Maru ; la Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Elizabeth Maruma Mrema ; le Directeur du Département des infrastructures et du développement urbain de la Banque africaine de développement, Mike Salawou ; l'ancien Président-Directeur général et Président du Conseil d'administration d'Ethiopian Airlines, Girma Wake ; le Directeur des infrastructures et de l'énergie, de l'industrialisation, du commerce et de l'intégration régionale de l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, Amine Idriss Adoum.

2. Présentations

28. Le Directeur de la Division de la technologie, de l'innovation, de la connectivité et du développement des infrastructures a présenté les conclusions de la CEA, soulignant qu'il convenait d'investir considérablement dans les infrastructures liées aux transports, aux routes et à l'électricité pour garantir la bonne mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

29. M. Maru a fait part de l'expérience de l'Éthiopie en matière de développement des infrastructures, en particulier le développement des routes, qui avait permis d'améliorer la mobilité, d'accroître l'efficacité du commerce et de réduire les coûts. Les routes asphaltées reliant l'Éthiopie à tous les pays voisins facilitaient le commerce et l'intégration régionale.

30. La Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement a souligné qu'il était essentiel de se doter d'infrastructures résilientes face aux changements climatiques pour faciliter le commerce transfrontalier durable, atténuer les risques environnementaux et économiques et assurer la viabilité à long terme.

31. M. Wake a exhorté les gouvernements africains à soutenir leurs compagnies aériennes nationales, tout en encourageant la concurrence, en s'attaquant aux obstacles réglementaires et en abaissant les taxes élevées sur le transport aérien, dans le but d'améliorer la desserte régionale et de réduire les coûts.

32. M. Idriss Adoum a fait observer que l'énergie et l'accès à l'électricité revêtaient une importance fondamentale pour le succès de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il a préconisé la mise en place d'un marché intégré de l'électricité afin d'optimiser l'offre et la demande, de même qu'une approche régionale de l'investissement pour réduire les coûts.

33. M. Salawou a insisté sur le déficit de financement des infrastructures en Afrique et appelé à une participation accrue du secteur privé et à des réformes réglementaires.

3. Débat

34. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont souligné que la dépendance à l'égard des financements extérieurs n'était pas tenable et qu'il était par conséquent crucial de mobiliser des ressources nationales. Ils ont suggéré d'impliquer le secteur privé, de recycler les actifs et d'utiliser les fonds de pension et les fonds souverains pour financer les infrastructures. Ils ont par ailleurs mis en évidence des problèmes liés aux infrastructures, notamment les goulets d'étranglement logistiques, les coûts de transport élevés et l'accès limité à l'énergie, qui constituaient des entraves au commerce intra-africain et à la compétitivité.

35. Les participants ont estimé qu'il serait bon de veiller à ce que les politiques nationales relatives aux infrastructures soient conformes aux objectifs de l'Accord, de manière à renforcer autant que possible l'efficacité commerciale et l'intégration économique. Ils ont également jugé qu'il fallait des réformes réglementaires, des cadres d'atténuation des risques et des modes de financement novateurs pour attirer les investissements. Ils ont insisté sur l'importance de la collaboration régionale pour la planification des infrastructures, l'harmonisation des cadres réglementaires, la coordination des investissements et le renforcement des mécanismes institutionnels à l'appui des projets transfrontaliers.

4. Recommandations

36. À la lumière du débat, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA sont encouragés à :
 - i) Accroître les allocations budgétaires aux infrastructures, en donnant la priorité aux corridors commerciaux essentiels et aux projets d'infrastructures régionales ;
 - ii) Favoriser les partenariats public-privé en permettant la participation du secteur privé et en mettant en œuvre des mécanismes de réduction des risques pour attirer les investissements ;
 - iii) Intégrer la résilience face aux changements climatiques et d'autres mesures de durabilité dans les projets d'infrastructures et appliquer les règles relatives à l'utilisation des ressources, en particulier dans le secteur de la construction ;
 - iv) Créer des mécanismes pour accorder la priorité et apporter un soutien aux entrepreneurs et consultants africains locaux ;
- b) La CEA est encouragée à :
 - i) Appuyer la mise en place d'un marché régional de l'électricité afin de renforcer la sécurité énergétique et l'accessibilité financière ;
 - ii) Faciliter l'harmonisation réglementaire en vue d'améliorer l'efficacité des projets d'infrastructures transfrontalières ;
 - iii) Prêter assistance à ses membres pour le contrôle et le suivi du développement des infrastructures dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
 - iv) Aider ses membres à concevoir et exploiter des infrastructures énergétiques et commerciales durables et résilientes face aux changements climatiques.

B. Table ronde 2 : Promouvoir les systèmes de paiement instantané transfrontaliers et l'inclusion numérique en Afrique

1. Introduction

37. La table ronde était présidée par l'Administrateur d'AfricaNenda, Robert Ochola. Elle avait pour intervenants la Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes ; le Secrétaire de cabinet aux investissements, au commerce et à l'industrie du Ministère des investissements, du commerce et de l'industrie du Kenya, Lee Kinyanjui ; le Premier Vice-Gouverneur de la Banque centrale de Gambie, Abdoulie Sireh Jallow ; le Directeur général de Smart Africa, Lacina Koné ; le Directeur général du Système de règlement interbancaire du Nigéria, Premier Oiwoh ; le Directeur général adjoint du Système panafricain de paiement et de règlement, John Bosco Sebabi.

2. Présentations

38. M. Ochola a appelé l'attention sur les statistiques présentées dans le rapport intitulé *The State of Inclusive Instant Payment Systems in Africa*, publié conjointement par AfricaNenda, la CEA et la Banque mondiale en 2024. Il a mis l'accent sur certains des problèmes posés par les systèmes de paiement, notamment le coût élevé des échanges transfrontaliers, le manque de normalisation des réglementations nationales concernant ces systèmes, la confiance insuffisante des consommateurs et l'évolution constante des politiques de finance ouverte.

39. M. Kinyanjui a fait remarquer que le Kenya avait récemment rejoint le Système panafricain de paiement et de règlement, permettant un commerce transfrontalier plus fluide. La demande d'agrément du système par la Banque centrale du Kenya avait été approuvée, ce qui signifiait que des paiements qui prenaient auparavant des mois pouvaient dès lors être effectués instantanément.

40. M. Jallow a décrit comment le Système panafricain de paiement et de règlement avait rendu possibles des transactions directes et des paiements simplifiés avec d'autres pays du continent. L'inclusion financière en Gambie était passée de 19 % en 2016 à 70 % en 2025, grâce aux innovations en matière de systèmes de paiement numérique, tels que les porte-monnaie électroniques et les services mobiles.

41. La Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes a souligné que le Système panafricain de paiement et de règlement pourrait changer la donne, en faisant progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine grâce à une réduction à la fois du délai et du coût des transactions. Elle a également insisté sur le fait que la bonne mise en œuvre de l'Accord demandait des infrastructures numériques et l'élimination des goulets d'étranglement liés au commerce au niveau national.

42. M. Koné a mis en avant les initiatives soutenues par Smart Africa dans le domaine des infrastructures numériques, notamment le recours à l'identification numérique pour améliorer la confiance dans les paiements numériques. Il a rappelé que les paiements numériques relevaient de la responsabilité du secteur public et supposaient une harmonisation des politiques existantes.

43. M. Oiwoh a partagé les grands enseignements de l'usage fait des paiements électroniques au Nigéria depuis 2010. Il a souligné qu'il importait de répondre aux besoins et aux difficultés des populations rurales en matière d'inclusion financière et numérique.

44. M. Sebabi a fait observer que le Système panafricain de paiement et de règlement proposait des paiements instantanés à faible coût, ce qui facilitait le commerce transfrontalier. Il a noté que le Système permettait aux banques commerciales d'utiliser la technologie financière pour combler le fossé de l'inclusion, en particulier pour les opérateurs économiques du secteur informel.

3. Débat

45. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont insisté sur la nécessité de s'appuyer sur le secteur privé et le secteur des télécommunications pour promouvoir l'inclusion numérique. Ils ont noté que l'édification d'un marché unique passait forcément par la mise en place d'un système de paiement unifié. Ils ont également souligné l'importance de l'inclusion financière et la nécessité d'adopter des stratégies de transformation numérique.

4. Recommandations

46. À la lumière du débat, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA sont encouragés à :
 - i) Adopter le Système panafricain de paiement et de règlement afin de réduire les coûts de transaction et de promouvoir le commerce transfrontalier ;
 - ii) Mettre en place des mécanismes de contrôle de la confidentialité et de la sécurité des données et garantir l'interopérabilité entre les systèmes de paiement nationaux et régionaux ;

- iii) Investir dans les infrastructures numériques, y compris l'identification numérique et les solutions bancaires mobiles, de manière à améliorer l'accès aux services financiers, en particulier pour les opérateurs économiques du secteur informel et les populations rurales ;
- iv) Formuler et mettre en œuvre des stratégies de transformation numérique ;
- b) La CEA est encouragée à :
 - i) Élaborer et appliquer une feuille de route pour la fourniture d'un appui technique à ses membres aux fins d'harmoniser les cadres réglementaires et d'améliorer la gouvernance financière, d'adopter et de mettre en œuvre le Système panafricain de paiement et de règlement, et de renforcer leurs infrastructures numériques ;
 - ii) Faciliter le dialogue et la collaboration entre les banques centrales en vue d'harmoniser les réglementations relatives aux systèmes de paiement numérique ;
 - iii) Accroître l'aide apportée à ses membres pour la définition et l'exécution de stratégies de transformation numérique.

C. Table ronde 3 : Les zones économiques spéciales comme moteurs du développement des chaînes de valeur régionales dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine

1. Introduction

47. La table ronde était animée par le Directeur de la Division de l'intégration régionale et du commerce de la CEA. Elle avait pour intervenants : M. Mezzour ; la Secrétaire générale de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, Fatima Elsheikh ; la Présidente-Directrice générale du Centre africain pour la transformation économique, Mavis Owusu-Gyamfi.

2. Présentations

48. M. Mezzour a souligné que le succès des zones économiques spéciales reposait sur des modèles d'activité rentables, des délégations de pouvoirs, des environnements exempts de corruption et des investissements dans les infrastructures. Il a noté que le Ministère de l'industrie et du commerce du Maroc consacrait environ 40 % de son budget aux investissements dans les infrastructures.

49. M^{me} Owusu-Gyamfi a insisté sur le besoin de connectivité, l'intérêt d'un conseil africain de coordination des zones économiques spéciales et la nécessité d'une industrialisation qui tienne compte des questions climatiques. Elle a appelé à une harmonisation des règles d'origine, à la coordination régionale et à des politiques axées sur la recherche pour soutenir la transformation industrielle.

50. M^{me} Elsheikh a mis l'accent sur la motivation, les investissements dans les infrastructures, la complémentarité plutôt que la concurrence et le positionnement stratégique dans les chaînes de valeur mondiales, qu'elle a présentés comme autant d'éléments essentiels au succès des zones économiques spéciales. Elle a insisté sur le rôle des banques de développement à l'appui du développement des infrastructures, expliquant que la Banque arabe pour le développement économique en Afrique disposait d'un guichet dédié aux partenariats public-privé et offrait des lignes de financement spéciales aux banques qui finançaient les petites et moyennes entreprises, afin d'améliorer

l'accès de ces dernières à des financements pour celles opérant dans des zones économiques spéciales.

3. Débat

51. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont souligné que le succès des zones économiques spéciales demandait des cadres réglementaires stables, des financements à long terme pour un coût abordable et des politiques d'investissement claires afin d'attirer le secteur privé et d'offrir des garanties de durabilité. Ils ont également souligné qu'il importait d'établir des organes dotés de cadres juridiques clairs pour guider la gestion de ces zones.

52. Les participants ont appelé à intégrer le commerce numérique, à augmenter le financement des infrastructures et à soutenir les petites et moyennes entreprises au moyen de mécanismes de financement spécifiques, et insisté sur la nécessité de veiller à l'inclusion des femmes et des jeunes parmi les entrepreneurs pour servir plus largement les objectifs de développement.

4. Recommandations

53. À la lumière du débat, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA sont encouragés à :
 - i) Améliorer les cadres réglementaires et juridiques régissant les zones économiques spéciales, pour offrir de la prévisibilité aux investisseurs et veiller à la concordance avec des cadres existants comme l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et les accords de l'Organisation mondiale du commerce ;
 - ii) Renforcer les mécanismes de financement des infrastructures de manière à réduire les coûts d'entrée pour le développement des zones économiques spéciales ;
 - iii) Soutenir les petites et moyennes entreprises et les entreprises dirigées par des jeunes dans les zones économiques spéciales au moyen d'instruments financiers spécialisés et d'initiatives de renforcement des capacités ;
 - iv) Réaliser et utiliser des études de faisabilité et des modèles d'activité viables pour guider le développement des zones économiques spéciales ;
 - v) Assurer une planification physique avancée et efficace et adopter une vision globale du développement des zones économiques spéciales, notamment en leur assurant une croissance inclusive et un développement durable ;
- b) La CEA est encouragée à :
 - i) Dispenser à ses membres une assistance technique pour l'harmonisation des réglementations relatives aux zones économiques spéciales dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et d'autres accords internationaux ;
 - ii) Faciliter la constitution de plateformes de partage des connaissances pour promouvoir la collaboration autour de la création de zones économiques spéciales dans les sous-régions africaines ;
 - iii) Définir des principes directeurs pour la gouvernance et le financement des zones économiques spéciales et mettre en place des aides à l'investissement dans ces zones ;

- iv) Appuyer des études de faisabilité pour les zones économiques spéciales aux fins de rentabilité, de durabilité et d'efficacité pour le développement à l'échelle des économies tout entières.

V. Examen des recommandations et adoption des résolutions [point 5 de l'ordre du jour]

54. La Conférence a examiné les recommandations et les projets de résolutions présentés par le Comité d'experts, ainsi qu'un projet de résolution connexe à transmettre au Conseil économique et social pour examen et adoption éventuelle. Le Secrétaire de la Commission a donné lecture d'un état oral des incidences sur le budget-programme du projet de résolution concernant une demande de renforcement de la capacité de la Commission économique pour l'Afrique à remplir ses mandats et à fournir à ses membres un appui stratégique et technique transformationnel et axé sur les résultats.

55. À l'examen de la recommandation du Comité sur la date, le lieu et le thème de la cinquante-huitième session de la Commission, la Conférence a accueilli favorablement et approuvé la proposition du Maroc d'organiser la session, sur le thème « La croissance par l'innovation : exploiter les données et les technologies de pointe au service de la transformation économique de l'Afrique », ce qui contribuerait à éviter que l'Afrique ne soit laissée pour compte à l'ère numérique et à répondre au besoin de développer les infrastructures numériques.

56. À l'issue de cet examen, la Conférence a adopté les résolutions sans y apporter de modification, ainsi qu'une décision, dont les textes figurent à l'annexe I du présent rapport. Les participants ont par ailleurs souligné qu'il convenait de renforcer les capacités de la CEA, de sorte qu'elle soit mieux à même de soutenir ses membres. À cet égard, le Botswana, l'Égypte, le Maroc, l'Ouganda et le Zimbabwe ont réaffirmé leur plein appui à l'état des incidences sur le budget-programme donné par oral.

VI. Examen et adoption de la Déclaration ministérielle [point 6 de l'ordre du jour]

57. La Conférence a examiné le projet de déclaration ministérielle et a proposé d'y apporter des modifications. Le document a été adopté à l'unanimité, tel que modifié. On trouvera la Déclaration ministérielle à l'annexe II du présent rapport.

VII. Questions diverses [point 7 de l'ordre du jour]

58. Plus tôt dans la réunion ministérielle, un représentant du secrétariat a présenté un rapport de la CEA à paraître sur l'optimisation des régimes fiscaux liés aux technologies de l'information et des communications (TIC) pour la croissance économique et la création d'emplois en Afrique. Il a ensuite fait une démonstration de l'utilisation du calculateur de l'incidence des taxes sur les TIC (*ICT Tax Impact Calculator*), un outil en ligne actuellement mis au point par la CEA et disponible à l'adresse : <https://ecastats.uneca.org/taximpactcalculator/taxImpactCalculator.html> (en anglais).

59. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont affirmé la contribution essentielle des TIC à la croissance et à l'emploi, soulignant l'importance de la numérisation des services publics et de l'investissement dans l'infrastructure numérique pour le développement économique et la gouvernance. Ils se sont inquiétés des difficultés liées aux taxes sur les produits et services TIC et ont

appelé à un renforcement de l'application de la réglementation et des droits d'importation sur ces gadgets afin d'augmenter les recettes fiscales.

60. Des politiques fiscales plus claires ont été recommandées pour s'assurer que les revenus des TIC profitent aux pays africains, en particulier ceux qui sont confrontés à des contraintes budgétaires et à l'épuisement de l'assiette fiscale. Les participants ont également souligné l'importance de la concurrence, de la réglementation et des fonds propres pour l'inclusion numérique et la nécessité de préparer les jeunes aux futures carrières dans le domaine numérique. Ils ont recommandé de réduire les taxes pour permettre au processus de numérisation de progresser et pour éviter d'entraver l'accès aux services TIC et leur utilisation, et ils ont appelé à la mise en place de politiques et d'infrastructures pour numériser les services.

61. Les participants représentant l'industrie de la téléphonie mobile ont réaffirmé l'engagement de l'industrie à contribuer aux impôts locaux, en préconisant l'adoption de politiques fiscales équilibrées afin d'encourager l'investissement tout en empêchant l'élargissement de la fracture numérique. Des préoccupations ont été exprimées concernant la surréglementation et la taxation des plateformes numériques mondiales et des crypto-monnaies, tandis que des éclaircissements ont été demandés sur l'élasticité fiscale dans le calculateur de l'impact fiscal des TIC.

VIII. Clôture de la réunion ministérielle et de la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique [point 8 de l'ordre du jour]

62. Le Secrétaire exécutif de la CEA et le Président du Bureau ont prononcé un discours de clôture.

63. Le Secrétaire exécutif a félicité tous les participants pour leurs contributions et remercié le Gouvernement éthiopien de son soutien continu. Il a noté que l'Afrique prenait en charge son développement économique dans un contexte mondial marqué par des réalignements économiques, des révolutions technologiques et une reconfiguration des flux commerciaux, d'investissement et d'aide, entre autres processus. En conclusion, il a souligné la nécessité de concrétiser les engagements pris dans la déclaration ministérielle et les résolutions, grâce à des investissements stratégiques, à l'industrialisation et à la cohérence des politiques aux niveaux national et régional.

64. Le Président a félicité le secrétariat, tous les participants et le Gouvernement éthiopien pour le succès de la Conférence. Il a réitéré l'importance du thème de cette dernière et a souligné que la pleine mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine était essentielle pour stimuler le commerce intra-africain, promouvoir l'industrialisation, créer des emplois décents et renforcer la sécurité alimentaire et la résilience de l'Afrique face aux chocs extérieurs. Il a affirmé l'importance des résolutions adoptées et a appelé à des actions concrètes à tous les niveaux : national, régional et continental. Il a souligné le rôle fondamental joué par la CEA pour soutenir ses membres dans ce processus.

65. Après ces déclarations et l'échange des courtoisies d'usage, le Président a déclaré close la cinquante-septième session de la Commission à 16 heures.

Annexe I

Résolutions et décision adoptées par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique pendant la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique

A. Résolutions

2025/1. Demande de renforcement de la capacité de la Commission économique pour l'Afrique à remplir ses mandats et à fournir à ses membres un soutien stratégique et technique transformationnel et axé sur les résultats

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social, en date du 29 avril 1958, relative à la création d'une commission économique pour l'Afrique,

Rappelant également la résolution 2018/23 du Conseil économique et social, en date du 7 août 2018, par laquelle le Conseil a approuvé les nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique,

Rappelant en outre le réalignement du programme de travail de la Commission pour répondre aux nouvelles priorités et aspirations africaines en matière de développement, approuvé par sa résolution 2024/3 du 5 mars 2024 sur la réorganisation des travaux de la Commission économique pour l'Afrique, l'accent étant mis sur les principales transformations nécessaires pour accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

Notant que la Commission joue, au sein du système des Nations Unies pour le développement, un rôle vital et catalyseur dans la promotion du développement socioéconomique de ses membres, dans l'instauration de la coopération internationale sur le développement de l'Afrique, conformément à ses mandats, et dans la traduction des engagements mondiaux, y compris le Programme 2030, en actions aux niveaux régional, sous-régional et national,

Reconnaissant que l'Afrique continue d'être affectée par des crises et des conflits récurrents, à l'intérieur et à l'extérieur de la région, qui se traduisent par une vulnérabilité accrue aux chocs et aux changements socioéconomiques et environnementaux rapides, et qu'il est urgent de prendre des mesures pour éviter que les effets de ces événements ne s'aggravent encore,

Notant la nécessité de faire face aux effets des crises dans le cadre du développement durable, de la transformation économique et du renforcement de la croissance inclusive et propice à la création d'emplois,

Consciente du Pacte pour l'avenir et de ses annexes, le Pacte numérique mondial et la Déclaration sur les générations futures²,

Reconnaissant que le développement durable, dans ses trois dimensions, est un objectif central en soi,

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

² Résolution 79/1 de l'Assemblée générale.

Réaffirmant la nécessité d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, en ne laissant personne de côté, notamment par des mesures politiques concrètes et une importante mobilisation des ressources, en s'attachant tout particulièrement à répondre aux besoins des groupes de population vulnérables et à créer des possibilités pour les jeunes,

Saluant le partenariat entre l'Union africaine et le système des Nations Unies pour le développement sur la réalisation du Programme 2030 et du deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) de l'Agenda 2063, selon l'approche « deux programmes, un cadre », et le rôle stratégique de la Commission économique pour l'Afrique dans le soutien à la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, y compris les travaux des coalitions thématiques des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, pour faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063,

Tenant compte des responsabilités supplémentaires que la Commission a assumées pour soutenir l'Union africaine lors de son adhésion au Groupe des Vingt, en tant que l'un des partenaires désignés de l'Union dans le domaine des connaissances, et pour contribuer à d'autres initiatives cruciales au niveau international, telles que la réforme de l'architecture financière mondiale et la lutte contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique,

Notant qu'en 2025 la Commission procède à un examen des dépenses, conformément au paragraphe 20 de la résolution 77/262 de l'Assemblée générale, en vue de renforcer la planification commune et intégrée des ressources et de promouvoir une culture de l'efficacité et de l'efficacité dans l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières,

Exprimant ses remerciements pour la reconnaissance et le soutien reçus des membres de la Commission, des partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, des entités du système des Nations Unies pour le développement, des organismes intergouvernementaux régionaux, de l'Union africaine et des organes de celle-ci,

1. *Engage* la Commission économique pour l'Afrique à faire face aux effets des crises dans le cadre du développement durable, de la transformation économique et du renforcement de la croissance inclusive, et ce :

a) En intensifiant les politiques macroéconomiques et le financement novateur du développement conçus pour faire de l'Afrique un acteur de premier plan sur la scène mondiale ;

b) En utilisant la Zone de libre-échange continentale africaine comme plateforme pour stimuler l'intégration et la compétitivité régionales ;

c) En renforçant l'action climatique, la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles à tous les niveaux, dans le but d'améliorer la résilience face aux chocs et aux catastrophes ;

d) En accélérant l'industrialisation axée sur les ressources et la diversification économique ;

e) En renforçant le développement des infrastructures, y compris dans le secteur de l'énergie, pour favoriser un développement socioéconomique inclusif ;

f) En exploitant le potentiel de la science, des technologies émergentes et d'avant-garde et de l'innovation pour renforcer la transformation numérique, les capacités productives, la compétitivité, la gouvernance et la responsabilité ;

g) En continuant de soutenir la fourniture de données et de statistiques crédibles pour une analyse et une prise de décision fondées sur des données probantes ;

h) En favorisant l'intégration des dimensions sociales dans tous les domaines d'action pour promouvoir l'inclusion sociale, veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte et réduire la pauvreté et les inégalités ;

i) En renforçant les capacités pour aider les membres de la Commission à accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, sur la base des priorités stratégiques de la Commission ;

2. *Prie* le Secrétaire général de renforcer la capacité de la Commission à s'acquitter de ses mandats et à fournir à ses membres une assistance en matière de renforcement des capacités adaptée à leurs besoins et un appui stratégique et technique transformationnel et axé sur les résultats, en renforçant son pouvoir de mobilisation, son rôle de groupe de réflexion et ses fonctions opérationnelles, afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, en particulier dans les domaines d'intervention stratégiques de la Commission, conformément à son programme de travail réaligné ;

3. *Décide* d'adresser au Conseil économique et social, à sa session de fond de 2025, un projet de résolution sur cette question pour examen et adoption éventuelle.

9^e séance plénière
18 mars 2025

2025/2. **Projet de résolution soumis au Conseil économique et social pour adoption**

La Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

Renforcement de la capacité de la Commission économique pour l'Afrique à remplir ses mandats et à fournir à ses membres un appui stratégique et technique transformationnel et axé sur les résultats

Le Conseil économique et social,

Notant l'adoption, par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique au cours de la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique tenue à Addis-Abeba les 17 et 18 mars 2025, de la résolution 2025/1 sur une demande de renforcement de la capacité de la Commission économique pour l'Afrique à s'acquitter de ses mandats et à fournir à ses membres un appui stratégique et technique transformationnel et axé sur les résultats, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de renforcer la capacité de la Commission à s'acquitter de ses mandats et à fournir à ses membres une aide au renforcement des capacités pertinente et sur mesure, ainsi qu'un appui stratégique et technique transformationnel et axé sur les résultats, en renforçant son pouvoir de mobilisation, son rôle de laboratoire d'idées et sa fonction opérationnelle, afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹, en particulier dans les domaines d'intervention stratégiques de la Commission, conformément à son programme de travail réaménagé,

Entérine la résolution 2025/1 de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique relative à une demande de renforcement de la capacité de la Commission économique pour l'Afrique à remplir ses mandats et à fournir à ses membres un appui stratégique et technique transformationnel et axé sur les résultats.

9^e séance plénière
18 mars 2025

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

2025/3. L'utilisation de l'intelligence artificielle pour faire avancer le développement socioéconomique de l'Afrique

La Conférence des ministres,

Reconnaissant le potentiel de transformation de l'intelligence artificielle pour faire avancer le développement socioéconomique de l'Afrique et mettre en œuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030¹ et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

Réaffirmant l'engagement des États africains en faveur d'un développement responsable, inclusif et éthique de l'intelligence artificielle, dans le respect des droits de l'homme, de la confidentialité des données et de la souveraineté des États africains,

Réaffirmant également l'attachement des États africains aux principes consacrés par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le Programme 2030, l'Agenda 2063, le Pacte numérique mondial², la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique et la Stratégie continentale de l'Union africaine sur l'intelligence artificielle,

Reconnaissant le rôle essentiel de l'intelligence artificielle pour stimuler la croissance et l'innovation dans des secteurs tels que les soins de santé, l'éducation, l'agriculture et les infrastructures,

Affirmant qu'un réseau solide de chercheurs, d'entreprises et d'utilisateurs dans le domaine de l'intelligence artificielle peut contribuer de manière significative à la diversification économique, à la création d'emplois et à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la population du continent,

Notant avec inquiétude les risques potentiels associés à l'intelligence artificielle, notamment les suppressions d'emplois, l'exploitation des données, les biais dans la prise de décision algorithmique et les vulnérabilités en matière de cybersécurité,

Constatant la nécessité de réduire la fracture numérique en offrant un accès équitable aux technologies de l'intelligence artificielle et en assurant le développement adéquat du capital humain en Afrique afin de rendre les travailleurs du continent compétitifs sur le marché mondial de l'emploi,

Reconnaissant la nécessité impérieuse de créer un environnement propice au développement et à la généralisation des technologies de l'intelligence artificielle en Afrique,

Reconnaissant également l'importance des initiatives visant à renforcer les capacités en matière d'intelligence artificielle dans les États africains afin d'optimiser les retombées des avancées technologiques,

Notant avec satisfaction le lancement de diverses initiatives visant à faire progresser la recherche, l'éducation et l'innovation en matière d'intelligence artificielle dans tout le continent,

Notant également avec satisfaction les progrès accomplis par la Commission dans la création du Centre africain de recherche sur l'intelligence artificielle au Congo et de pôles d'innovation dans toute l'Afrique, et dans l'action menée en vue de faire en sorte que les établissements d'enseignement intègrent l'intelligence artificielle et la formation aux compétences numériques dans leurs programmes d'études,

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

² Résolution 79/1 de l'Assemblée générale, annexe I.

1. *Invite* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à formuler et à mettre en œuvre des stratégies nationales en matière d'intelligence artificielle qui soient conformes à leurs objectifs de développement et répondent aux besoins locaux ;

2. *Invite également* les membres de la Commission à investir dans l'infrastructure numérique et la production de données, ainsi que dans des programmes de gestion, d'éducation et de formation connexes, en vue de doter les travailleurs des compétences qui leur permettront d'exploiter pleinement les technologies de l'intelligence artificielle ;

3. *Demande* à la Commission et à ses partenaires de continuer à apporter un appui à ses membres dans la mise en place d'environnements favorables au développement de l'intelligence artificielle, y compris des structures réglementaires, institutionnelles et de gouvernance appropriées aux niveaux national et régional, et un financement adéquat pour la recherche, l'innovation et le développement des entreprises ;

4. *Demande également* à la Commission et à ses partenaires de faciliter la recherche fondée sur les politiques et de mettre en place des plateformes de partage des connaissances et des réseaux de collaboration entre ses membres afin de promouvoir l'échange de bonnes pratiques en matière de déploiement de l'intelligence artificielle ;

5. *Encourage* la Commission à travailler avec ses partenaires à l'élaboration de lignes directrices éthiques et de cadres réglementaires pour encadrer les applications de l'intelligence artificielle, en vue de garantir l'équité, la responsabilité et le respect des droits de l'homme.

9^e séance plénière
18 mars 2025

2025/4. Plan-programme et budget-programme pour 2026

La Conférence des ministres,

Reconnaissant l'importance stratégique des plans-programmes et des budgets-programmes annuels pour la mise en contexte et l'exécution du programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique conformément aux orientations stratégiques et aux fonctions essentielles de la Commission, dans le cadre de ses neuf sous-programmes et en application des orientations du Conseil économique et social,

Rappelant le réalignement du programme de travail de la Commission pour permettre une plus grande concentration sur les priorités émergentes et son harmonisation avec les priorités de développement et les aspirations de l'Afrique, en particulier les principales transformations qui sont nécessaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

Consciente de l'évolution du paysage du développement régional, notamment de l'adhésion de l'Union africaine au Groupe des Vingt, de l'accession de l'Afrique du Sud à la présidence du Groupe des Vingt et de la contribution de l'Afrique à la réforme de l'architecture financière mondiale, ainsi que de nombreuses autres demandes d'appui stratégique et technique actif de la part de la Commission,

Prenant note des changements organisationnels qui ont été effectués en vue d'améliorer l'efficacité programmatique et organisationnelle de la Commission, tels que décrits dans la note administrative que le Secrétaire

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

exécutif de la Commission a soumise à la Conférence des ministres lors de la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique²,

Rappelant que la Commission procède à un examen des dépenses conformément au paragraphe 20 de la résolution 77/262 de l'Assemblée générale du 30 décembre 2022 et dans le contexte du plan d'action pour l'initiative intitulée « Organisation des Nations Unies 2.0 », qui vise à réaliser une transformation institutionnelle en renouvelant les compétences, les procédures et la culture afin d'avoir plus d'impact et de s'adapter aux défis et aux opportunités à venir,

Considérant que l'Afrique continue d'être affectée par des crises et des conflits récurrents à l'intérieur et à l'extérieur de la région, qui accroissent sa vulnérabilité aux chocs et entraînent des mutations socioéconomiques et environnementales rapides,

Soulignant qu'il importe de mener des initiatives ciblées qui prennent en compte les dernières avancées technologiques et scientifiques ainsi que le deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) de l'Agenda 2063, et que ces initiatives doivent viser à améliorer l'interface science-politique-société, à renforcer la mobilisation des ressources, à favoriser le développement des infrastructures et à poursuivre l'appui à l'intégration régionale, à la diversification économique, à l'industrialisation durable, à la sécurité alimentaire et à l'action en faveur du climat,

Sachant que le projet de plan-programme et de budget-programme pour 2025 traduisent les résultats escomptés de l'examen susmentionné et les efforts que la Commission économique pour l'Afrique ne cesse de déployer pour améliorer la mise en œuvre des orientations stratégiques de son programme, et pouvoir ainsi mobiliser des ressources pour financer le redressement économique du continent après la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) et d'autres crises mondiales,

Ayant examiné le plan-programme et le budget-programme pour 2026, dans lesquels sont mis en lumière les objectifs et les principaux résultats et produits escomptés pour tous les sous-programmes,

Adopte le plan-programme et le budget-programme pour 2026 de la Commission économique pour l'Afrique, en prenant note des tâches et responsabilités accrues de la Commission et du rôle de catalyseur que l'examen des dépenses joue dans l'amélioration de la planification conjointe et intégrée des ressources et dans le renforcement d'une culture de l'efficacité au sein de la Commission.

*9^e séance plénière
18 mars 2025*

2025/5. L'utilisation des chaînes de valeur régionales pour tirer parti des richesses de l'Afrique

La Conférence des ministres,

Soulignant le potentiel immense, et pourtant largement inexploité, des chaînes de valeur régionales africaines, grâce à l'abondance des ressources naturelles dont dispose le continent, qui fournissent des intrants essentiels aux industries à valeur ajoutée,

Notant avec préoccupation la perturbation des chaînes de valeur mondiales causée par la montée du protectionnisme et des tensions commerciales, qui rend indispensable la constitution de chaînes de valeur régionales africaines afin de renforcer la résilience du continent, de réduire sa

² E/ECA/COE/43/INF/2.

dépendance à l'égard de marchés éloignés, de diversifier la prise de risques et de renforcer son autosuffisance industrielle grâce à une intégration commerciale intra-africaine plus poussée,

Reconnaissant que, dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, de nouvelles possibilités se créent pour les chaînes de valeur régionales grâce à la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires qui entravent depuis longtemps le commerce intra-africain, avec pour corollaire une réduction des coûts des échanges transfrontières des biens, des services et des intrants,

Soulignant que l'application intégrale de l'Accord devrait accroître sensiblement le commerce intra-africain grâce à l'harmonisation des règles d'origine et au mécanisme de cumul qu'il prévoit, permettant aux États africains de respecter collectivement les seuils de contenu local et régional par voie d'une création de valeurs partagée et d'une collaboration dans la concrétisation des chaînes de valeur,

Affirmant que, dans le deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033) de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, les États membres de l'Union sont encouragés à rendre opérationnelles les chaînes de valeur régionales dans le but d'accroître la part du continent dans le commerce mondial et la production industrielle,

Rappelant la Déclaration de Niamey sur l'industrialisation et la diversification économique, adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à son sommet extraordinaire, tenu à Niamey en novembre 2022, dans laquelle il était demandé aux États membres de l'Union d'aider à la mise en place de chaînes de valeur régionales dans des secteurs prioritaires tels que l'alimentation, l'automobile, le textile fondé sur le coton et les produits pharmaceutiques,

Rappelant également que la Déclaration sur l'industrialisation et la diversification économique contient l'engagement de tirer parti de zones économiques spéciales durables pour en faire des pôles d'intégration régionale des chaînes de valeur,

Se félicitant des textes issus du Sommet extraordinaire de l'Union africaine tenu à Kampala en janvier 2025, dont la stratégie et le plan d'action du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, qui constituent une feuille de route décennale pour la transformation des systèmes agroalimentaires africains en intensifiant les investissements dans les chaînes de valeur régionales concernant les produits agricoles essentiels, en vue d'assurer la sécurité alimentaire et la pérennité des moyens d'existence,

1. *Encourage* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à intégrer le développement des chaînes de valeur régionale dans leurs stratégies nationales et régionales, conformément à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, et à faciliter la mise en œuvre rapide de ces stratégies ;

2. *Encourage également* les membres de la Commission à accroître la compétitivité des zones économiques spéciales en approfondissant les liens industriels continentaux, en favorisant la création de valeur sur le plan régional et en augmentant la proportion de contenu local dans les biens fabriqués sur le continent ;

3. *Demande* aux membres de la Commission de renforcer le développement des infrastructures, notamment dans les secteurs des transports, de l'énergie, de la connectivité numérique et des services financiers, afin d'assurer le bon fonctionnement des chaînes de valeur régionales et des zones

économiques spéciales, favorisant ainsi le commerce, l'industrialisation et l'investissement sans friction ;

4. *Exhorte* la Commission et ses partenaires à intensifier l'appui en matière d'analyse et de renforcement des capacités aux membres de la Commission pour la mise en place de chaînes de valeur régionales et de zones économiques spéciales compétitives, en les aidant notamment à incorporer les dispositions de l'Accord dans leur législation nationale, à réduire les risques pour les investissements dans les secteurs prioritaires, et à établir des règlements et des normes visant à assurer le succès de la nouvelle génération de zones économiques spéciales en Afrique.

*9^e séance plénière
18 mars 2025*

B. Décision

2025/100. Date, lieu et thème de la cinquante-huitième session

À sa neuvième séance plénière, le 18 mars 2025, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a décidé que la Maroc accueillerait la cinquante-huitième session de la Commission économique pour l'Afrique, sur le thème : « La croissance par l'innovation : exploiter les données et les technologies de pointe au service de la transformation économique de l'Afrique ».

*9^e séance plénière
18 mars 2025*

Annexe II

Déclaration ministérielle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique

Nous, Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique,

Réunis dans le cadre de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, organisée à Addis-Abeba les 17 et 18 mars 2025 pendant la cinquante-septième session de la Commission économique pour l'Afrique,

Honorés par la présence du Président de l'Éthiopie, Taye Atskeselassie Amde,

Honorés également par la présence du Président de la Commission de l'Union africaine, Mahamoud Ali Youssouf,

Honorés en outre par la présence de l'ancien Vice-Président du Nigéria, Yemi Osinbajo,

Honorés par la présence de ministres africains chargés du commerce, de gouverneurs de banques centrales nationales et sous-régionales africaines et d'autres personnalités de haut niveau et invités de marque,

Ayant délibéré sur le thème de la cinquante-septième session, « Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : proposition d'actions stratégiques transformatrices »,

Conscients que l'Afrique se trouve à un moment critique de son parcours de développement et qu'elle possède des atouts importants qui font défaut à d'autres régions, ce qui la place en bonne position pour tracer une nouvelle voie de développement,

Conscients également que l'Afrique est bien placée en tant que région stratégique dans le contexte d'une évolution mondiale vers des chaînes d'approvisionnement géographiquement diversifiées, et qu'elle peut tirer parti de cette position pour intensifier les échanges, renforcer l'intégration aux chaînes de valeur mondiales et parvenir à une croissance durable,

Conscients en outre que, malgré un rebond notable après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en 2021 et 2022, le commerce africain a chuté en 2023, et que la part du continent dans le commerce mondial stagne à moins de 3 %¹,

Préoccupés que la croissance, bien qu'en voie de rétablissement, soit inférieure aux niveaux d'avant la pandémie et très en-deçà du niveau requis pour réaliser les objectifs de développement durable,

Préoccupés également que les exportations africaines restent dominées par les produits primaires,

Sachant qu'il importe plus que jamais de saisir les possibilités encore inexploitées d'approfondissement de l'intégration commerciale offertes par l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en particulier dans le contexte mondial actuel marqué par une aggravation des

¹ Commission économique pour l'Afrique, *Rapport économique sur l'Afrique 2025 : Faire progresser la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : proposition d'actions stratégiques transformatrices* (Addis-Abeba, 2025).

tensions et des incertitudes géopolitiques, une intensification des effets des changements climatiques et une évolution rapide des technologies,

Conscients que la réussite de l'Accord ne saurait reposer uniquement sur des politiques commerciales telles que les protocoles d'accord de réduction tarifaire et que des mesures complémentaires sont nécessaires,

Conscients également que, dans un monde en pleine mutation, la mise en œuvre réussie de l'Accord exige de l'Afrique qu'elle investisse dans le capital humain et qu'elle dote sa main-d'œuvre des compétences requises pour l'avenir,

Préoccupés par le fait que les infrastructures quasi inexistantes, notamment dans les secteurs des transports, de l'énergie et des télécommunications, de même que les obstacles non tarifaires et les contraintes financières, sont un autre frein considérable à la pleine mise en œuvre de l'Accord,

Ayant à l'esprit qu'il importe de mobiliser des ressources nationales, de favoriser le commerce intra-africain et de consolider les partenariats avec les institutions financières mondiales et les pays du Sud,

Préoccupés par les effets dévastateurs de la corruption sur l'économie, la prestation de services publics et la capacité des institutions de l'État,

Reconnaissant l'importance de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance dans la promotion du commerce intra-africain, du développement des infrastructures et de l'intégration régionale en Afrique,

Réitérant l'engagement du continent de donner à l'Afrique une voix plus forte dans l'élaboration des règles fiscales internationales, dont l'absence a longtemps porté atteinte à la souveraineté fiscale de l'Afrique,

Conscients que l'accession de l'Afrique du Sud à la présidence du Groupe des Vingt et la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en Espagne du 30 juin au 3 juillet 2025, représentent des moments décisifs pour l'Afrique, dans la mesure où elles offrent l'occasion de s'attaquer aux obstacles systémiques qui existent au sein de l'architecture financière internationale et de plaider pour des solutions qui correspondent aux priorités de développement de l'Afrique,

Conscients également que la réussite de l'Accord demande des efforts de la part de toutes les parties prenantes, en particulier celles du secteur privé, notamment les institutions financières,

Félicitant la Commission économique pour l'Afrique de son travail sur l'Accord, l'industrialisation, les chaînes de valeur régionales et d'autres domaines stratégiques en dépit de ses ressources limitées,

Préoccupés par le fait que l'imposition de sanctions économiques unilatérales à un certain nombre de pays africains affecte négativement les efforts déployés par les pays ainsi ciblés pour accéder au financement international du développement et de l'action climatique, procéder à une industrialisation verte et mobiliser des capitaux du secteur privé, ce qui affecte la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030² et des aspirations de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, et crée des perceptions négatives sur le climat de l'investissement dans les pays africains,

Par la présente :

1. *Notons* que la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine devrait stimuler le commerce

² Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

africain et repositionner le continent sur la scène commerciale mondiale, et que son application intégrale permettrait, selon les estimations de la Commission économique pour l’Afrique, d’accroître le commerce intra-africain formel de 276 milliards de dollars des États-Unis d’ici à 2045³ ;

2. *Notons également* qu’en favorisant des échanges et des investissements de qualité élevée, l’Accord peut jouer un rôle déterminant pour aider l’Afrique à sortir de la pauvreté et à s’engager sur la voie de la prospérité, en insistant sur d’autres aspects que le revenu, notamment la mise en place d’institutions solides, l’édification d’une économie ouverte et la constitution d’une population plus connectée, plus autonome, en meilleure santé et mieux éduquée ;

3. *Reconnaissons* que l’Accord est susceptible de remédier aux goulets d’étranglement structurels persistants dans des domaines stratégiques comme l’approvisionnement en énergie, en comblant les déficits énergétiques et en accélérant la transition vers des énergies renouvelables par le commerce transfrontière de produits, de technologies et de services en lien avec l’énergie ;

4. *Reconnaissons également* que l’Accord offre à l’Afrique la possibilité de parvenir à la souveraineté alimentaire en renforçant l’intégration des marchés alimentaires et en stimulant le commerce alimentaire intra-africain ;

5. *Soulignons* que l’Accord peut aider l’Afrique à exploiter et gérer les grandes tendances comme l’influence croissante des marchés émergents dans l’économie mondiale, le passage au numérique, les transitions démographiques, l’urbanisation et les changements climatiques ;

6. *Soulignons également* que l’Accord est de nature à faciliter une augmentation des échanges entre l’Afrique et d’autres régions à croissance rapide, ce qui permettra au continent de tirer parti du déplacement des richesses dans le monde, qui se caractérise par un rôle de plus en plus marqué des marchés émergents dans le paysage mondial ;

7. *Notons* que le marché unifié établi par l’Accord peut attirer de nouveaux investissements, notamment en ce qui concerne l’industrialisation et le transfert de technologies, et que l’Accord peut aider les pays africains à attirer des investissements étrangers directs supplémentaires de la part d’investisseurs à la recherche de marchés qui pourraient autrement en être dissuadés par la fragmentation politique et économique du continent ;

8. *Notons également* que la participation des jeunes à la mise en œuvre de l’Accord est cruciale pour sa réussite, compte tenu de la taille et du potentiel de la population jeune en Afrique, sachant que le continent abrite la main-d’œuvre la plus jeune de toutes les régions du monde, avec près de 76 millions de jeunes déscolarisés, sans emploi ou ne suivant pas une formation, et que le nombre élevé de jeunes Africains au chômage ou faisant partie des travailleurs pauvres souligne la nécessité de veiller à l’inclusivité du commerce et de la croissance⁴ ;

9. *Reconnaissons* que la mise en œuvre de l’Accord ne peut réussir sans une forte contribution des femmes africaines, ces dernières jouant un rôle majeur dans le commerce transfrontière en Afrique, principalement de nature informelle, et que, pour produire l’effet voulu, elle doit s’étendre au secteur non

³ Stephen Karingi et autres, « *Implementing the AfCFTA Agreement and implications for Africa’s regional value chains* », document présenté à la vingt-septième Conférence annuelle sur l’analyse économique à l’échelle mondiale (*Annual Conference on Global Economic Analysis*), tenue le 5 juin 2024 à Fort Collins, dans le Colorado (États-Unis d’Amérique).

⁴ Vipasana Karkee et Niall O’Higgins, « *African youth face pressing challenges in the transition from school to work* », Organisation internationale du Travail, 10 août 2023.

structuré de l'économie et à ses principaux acteurs dans un contexte transfrontalier ;

10. *Reconnaissons également* qu'il est crucial de remédier au déficit d'infrastructures, qui constitue un obstacle majeur tant à la croissance économique qu'à l'expansion du commerce intra-africain ;

11. *Reconnaissons* que les effets conjugués de la fragmentation économique et politique mondiale, des tensions géopolitiques, de la montée du protectionnisme et des restrictions commerciales, de l'escalade rapide des guerres commerciales et du déclin de la mobilisation en faveur du développement mondial, y compris les coupes sombres dans l'aide publique au développement et le non-respect par les pays développés de leurs engagements en matière d'aide au développement, restreignent gravement les flux financiers vers l'Afrique, et qu'avec un déficit de financement estimé à quelque 1 000 milliards de dollars par an pour réaliser les objectifs de développement durable et réunir les fonds supplémentaires nécessaires à une action climatique qui s'impose d'urgence, le manque d'accès de l'Afrique à des financements abordables et suffisants constitue une entrave majeure au développement durable, tandis que le fardeau croissant de la dette et l'accès limité aux capitaux privés aggravent encore les problèmes de financement du continent ;

12. *Reconnaissons également* qu'il est essentiel de renforcer et de mieux ancrer les marchés des capitaux et les institutions financières d'Afrique afin de mobiliser les ressources voulues pour financer les projets d'intégration, tels que ceux qui ont trait aux infrastructures, et de faciliter le commerce au sein et en dehors du continent, et que cela supposera également la mise en place d'un système régional de paiement et de règlement qui soit sûr ;

13. *Reconnaissons en outre* que les risques liés aux changements climatiques doivent être pris en compte dans les politiques industrielles pour obtenir des progrès en matière de diversification et d'industrialisation et permettre aux membres de la Commission économique pour l'Afrique de tirer pleinement parti des possibilités de l'Accord ;

14. *Notons* que l'Accord peut aider à remédier aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée et à l'inadéquation des compétences, imputables aux grandes tendances qui font encore évoluer la nature du travail et de la demande de compétences sur le continent ;

15. *Nous engageons* à mettre en place un environnement favorable, à lutter contre la corruption et à améliorer la prévisibilité et la transparence des politiques, afin d'encourager le recours aux capitaux privés pour des financements ainsi que pour des investissements dans les économies africaines, en mettant particulièrement l'accent sur les technologies émergentes et les industries stratégiques ;

16. *Exhortons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à conserver, tout au long de la mise en œuvre accélérée de l'Accord, la volonté politique et l'appropriation qu'ils ont manifestées au cours des étapes initiales de sa signature et sa ratification ;

17. *Appelons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à renforcer le commerce numérique intra-africain, ce qui constitue l'un des principaux objectifs de l'Accord et s'inscrit par ailleurs dans l'esprit du Pacte numérique mondial récemment adopté, en tenant compte du fait que cela suppose d'éliminer les obstacles, de créer un environnement sûr, de construire les infrastructures requises pour faciliter le commerce numérique et, enfin, d'instaurer une réglementation claire et prévisible, à savoir des règles harmonisées, des principes communs et des normes régissant le commerce numérique ;

18. *Encourageons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique et les organisations partenaires à utiliser le Système panafricain de paiement et de règlement afin de faciliter les paiements transfrontières en devises locales africaines, étape essentielle pour promouvoir à la fois le commerce et l'intégration régionale en Afrique ;

19. *Appelons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à intégrer leurs marchés des capitaux en harmonisant les politiques, les cadres et les procédures qui régissent ces marchés à l'échelle nationale ;

20. *Appelons également* les banques multilatérales de développement à accroître le financement à long terme des infrastructures dans les domaines de l'énergie, des transports, des technologies de l'information et des communication et dans d'autres secteurs critiques, à s'appuyer sur des instruments novateurs pour attirer les investissements du secteur privé et réduire les coûts de financement, et à harmoniser leurs pratiques et procédures afin de réduire les coûts de transaction ainsi que les coûts de transaction et de raccourcir les délais de décaissement ;

21. *Appelons en outre* les institutions financières, en particulier les banques multilatérales de développement et les institutions de financement du développement, à augmenter l'utilisation de garanties, de financements mixtes, de partenariats public-privé et d'autres instruments de rehaussement de crédit, afin d'attirer l'investissement privé en Afrique ;

22. *Exhortons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à entreprendre des réformes structurelles majeures et synchronisées aux niveaux national, sous-régional et continental, comme l'exige la pleine mise en œuvre de l'Accord, les réformes nationales devant être axées sur la modernisation des procédures douanières, la concordance des cadres juridiques et des protocoles à l'Accord et l'amélioration de l'environnement des affaires afin d'attirer les investissements et de favoriser le commerce, les réformes sous-régionales devant être axées sur l'harmonisation des politiques commerciales entre les communautés économiques régionales et sur le développement d'infrastructures transfrontières pour faciliter le commerce, et les réformes continentales devant être axées sur la définition de normes pour les biens et services, la création de mécanismes efficaces de règlement des différends et le renforcement continu des capacités du secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

23. *Invitons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à concevoir et à mettre en œuvre des politiques industrielles, au niveau national comme continental, qui soient sous-tendues par les chaînes de valeur régionales et axées sur les secteurs stratégiques dans lesquels l'Afrique jouit d'un avantage concurrentiel, comme les technologies financières, l'économie verte, les véhicules électriques et autres applications des énergies renouvelables, les produits pharmaceutiques, les biens manufacturés et les services, ou encore le traitement des minéraux stratégiques ;

24. *Invitons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à entreprendre des réformes respectueuses du climat et à encourager les industries vertes pour faire en sorte que la croissance induite par l'Accord soit durable et résiliente face aux changements climatiques ;

25. *Encourageons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à mettre en place des programmes d'enseignement et de formation visant à renforcer les compétences et les capacités de leurs citoyens, en particulier les femmes et les jeunes, notamment en ce qui concerne l'utilisation de technologies d'avant-garde comme l'intelligence artificielle, de façon à tirer le meilleur parti possible de l'Accord ;

26. *Encourageons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à intégrer le développement des chaînes de valeur

régionales dans les stratégies nationales et régionales, conformément aux dispositions de l'Accord et à celles de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine ;

27. *Appelons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à renforcer la compétitivité des zones économiques spéciales en approfondissant les liens industriels sur le continent, en favorisant la création de valeur régionale et en augmentant la teneur en éléments locaux ;

28. *Appelons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à accentuer le développement des infrastructures, notamment dans les domaines des transports, de l'énergie, de la desserte numérique et des services financiers, afin de soutenir le bon fonctionnement des chaînes de valeur régionales et des zones économiques spéciales et d'accroître la fluidité du commerce, de l'industrialisation et de l'investissement ;

29. *Exhortons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à s'engager de manière constructive dans les négociations en cours portant sur une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale, qui représente une occasion cruciale de mettre en place une gouvernance fiscale inclusive, transparente et efficace qui profite à tous les États ;

30. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, de mener continuellement des campagnes de sensibilisation à l'Accord pour remédier aux perceptions négatives, et de coopérer plus étroitement sur la base du récent protocole d'accord signé par les deux commissions en vue de faire progresser la mise en œuvre de l'Accord ;

31. *Appelons* la Commission économique pour l'Afrique et ses partenaires à continuer d'aider les membres de la Commission à créer des environnements propices au développement de l'intelligence artificielle, y compris par des réglementations et des institutions appropriées et grâce à des financements adéquats pour la recherche, l'innovation et le développement des entreprises ;

32. *Exhortons* la Commission économique pour l'Afrique et ses partenaires à intensifier l'appui en matière d'analyse et de renforcement des capacités qu'ils apportent aux membres de la Commission pour la mise en place de chaînes de valeur régionales et de zones économiques spéciales compétitives, en les aidant notamment à incorporer les dispositions de l'Accord dans leur législation nationale, à réduire les risques pour les investissements dans les secteurs prioritaires, et à établir des règlements et des normes visant à assurer le succès de la nouvelle génération de zones économiques spéciales en Afrique ;

33. *Appelons* les partenaires du développement à renforcer le soutien qu'ils apportent aux membres de la Commission économique pour l'Afrique dans la lutte contre les changements climatiques, la perte de biodiversité et la désertification ;

34. *Exhortons* la communauté internationale à reconnaître la contribution de l'Afrique à l'action climatique, en particulier en ce qui concerne le stockage du carbone, à éviter toute action unilatérale sur les mécanismes d'ajustement carbone aux frontières et à garantir une tarification équitable du carbone ;

35. *Appelons* les partenaires de développement à soutenir les membres de la Commission économique pour l'Afrique pour le développement de marchés du carbone à haute intégrité, l'augmentation des financements climatiques abordables et innovants et le renforcement des initiatives de gestion

des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience, tout en tirant parti et en assurant une gestion durable des ressources africaines, en vue de favoriser l'économie verte et l'économie bleue sur le continent ;

36. *Appelons en outre* la communauté internationale à adopter une approche coordonnée de la lutte contre les flux financiers illicites, qui devrait inclure la collecte centralisée de données, la publication d'informations sur les comptes financiers étrangers, ainsi qu'une plus grande transparence dans l'imposition des sociétés multinationales ;

37. *Exhortons* les membres du Groupe des Vingt à réformer de manière décisive le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, afin qu'il soit plus efficace, plus transparent et assorti de délais plus contraignants, notamment en incorporant la suspension du service de la dette sur demande, l'élargissement de l'admissibilité aux pays à revenu intermédiaire, l'adoption d'une approche intégrée entre les créanciers officiels et privés parallèlement à la restructuration de la dette multilatérale et bilatérale, et l'établissement d'une formule de comparabilité du traitement afin de réduire les différends techniques et d'accélérer les restructurations ;

38. *Appelons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à améliorer la collecte des recettes fiscales grâce à une meilleure administration fiscale, à la numérisation, à l'élargissement de l'assiette fiscale et au renforcement des capacités institutionnelles et de la gouvernance pour une gestion plus efficace des finances publiques, y compris des dépenses fiscales ;

39. *Appelons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à travailler ensemble pour développer des marchés financiers nationaux solides et efficaces, en vue de mobiliser les ressources financières locales pour le développement de l'Afrique ;

40. *Encourageons* les pays partenaires à réorienter leurs droits de tirage spéciaux par l'intermédiaire de la Banque africaine de développement et à soutenir la dix-septième reconstitution du Fonds africain de développement ;

41. *Appelons* les hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies à renforcer la capacité de la Commission économique pour l'Afrique à remplir ses mandats et à fournir à ses membres un appui stratégique et technique transformationnel et axé sur les résultats ;

42. *Exhortons* les pays concernés à lever sans condition les sanctions unilatérales, car elles sont contraires à la Charte des Nations Unies et empêchent les États de procéder à une industrialisation verte, d'accéder au financement international du développement et de l'action climatique, et de mobiliser les capitaux du secteur privé, affectant ainsi la réalisation des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030 et des aspirations de l'Agenda 2063 ;

43. *Appelons* la Commission économique pour l'Afrique à continuer de soutenir ses membres dans la mise en œuvre complète du Marché unique du transport aérien africain afin de réduire les coûts et d'améliorer la connectivité du transport aérien sur le continent.